



Conseil Municipal

Réunion du

10 Juillet 2020

Tel : 05 46 01 61 48
Fax : 05 46 01 01 19
benon@mairie17.com

Effectif légal : 19

Effectif présent : 15

Absents excusés : 4

Absents :

Convocation faite le 23 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix Juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BENON s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain TRETON Le Maire.

Présents : M. Alain TRETON, Mme Sonia TEIXIDO, M. Thierry RAMBAUD, M. Guillaume LARRIVÉ, Mme Stéphanie MARTIN, M Raymond LANDRÉ, Mme Murielle FOUCHER, M. Marcel HRONCEK, Mme Sandrine CLERC, M. Damien ROUCHIER, Mme Chloé BEDEL, M. François-Michel GUERIN, Mme Marie PINEAU, M. Daniel BOURREAU, Mme Vanessa VAUTEY

Absents excusés : Mme Monique CHAILLET-COUSSON a donné procuration à M. Thierry RAMBAUD
Mme Sylvie ROCHETEAU, M. Antoine VRIGNAUD, Mme Geneviève LAVALADE

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Chloé BEDEL

Ordre du jour :

La séance se déroulera en présence d'un public restreint avec le respect des règles sanitaires en vigueur.

- 1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Juillet 2020
- 2- Délibération : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du sénat du 27 Septembre 2020
- 3- Délibération : Vote du Budget primitif 2020 de la Commune
- 4- Délibération : Vote du Budget primitif 2020 du PMS

Questions diverses

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une demande de rajout d'un 5^e point à l'ordre du jour à savoir :

- 1- Délibération : Remboursement à un agent d'une aide octroyée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Juillet 2020

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si des personnes ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu. Les membres du Conseil Municipal approuvent et valident le compte rendu du 06 Juillet 2020 à l'unanimité.

2- Délibération : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du sénat du 27 Septembre 2020

Monsieur Le Maire rappelle les grandes lignes du décret n°2020-812 du 29 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Principes généraux du mode du scrutin :

Les communes de moins de 9000 habitants élisent, selon leur taille, entre un et quinze délégués, selon les règles suivantes :

Conseils municipaux de 7 et 11 Membres	1 délégué
Conseils municipaux de 15 Membres	3 délégués
Conseils municipaux de 19 Membres	5 délégués
Conseils municipaux de 23 Membres	7 délégués
Conseils municipaux de 27 et 29 Membres	15 délégués

La règle générale est d'élire trois suppléants quand le nombre de délégués est inférieur ou égal à 5.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants (article R.142). L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Monsieur Le Maire indique que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire trois délégués et trois suppléants.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret (article R.133).

La mise en place du bureau électoral est le suivant :

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Mme Chloé BEDEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du CGCT).

Monsieur Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 16 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Marcel HRONCEK, Mme Monique CHAILLET-COUSSON, Mme Chloé BEDEL et Mme Sonia TEIXIDO. La présidence est assurée par ses soins.

Une liste est déposée et enregistrée :

Composition de la liste :

1er délégué M. Thierry RAMBAUD

2e déléguée Mme Sonia TEIXIDO

3e délégué M. Guillaume LARRIVÉ

4e déléguée Mme Monique CHAILLET-COUSSON

5e délégué M. Daniel BOURREAU

1er déléguée suppléante Mme Marie PINEAU

2e délégué suppléant M. Raymond LANDRÉ

3e déléguée suppléante Mme Chloé BEDEL

Après enregistrement de la liste, il est procédé au vote

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultat de l'élection

- a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0
- b- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 16
- c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- d- Nombre de suffrages exprimés [(b-(c+d))] : 15
- e-

Le Maire a proclamé élus délégués :

Les délégués élus sont

- 1^{er} délégué suffrage obtenu 15: M. Thierry RAMBAUD
- 2^e délégué suffrage obtenu 15: Mme Sonia TEIXIDO
- 3^e délégué suffrage obtenu : 15 : M. Guillaume LARRIVÉ
- 4^e délégué suffrage obtenu 15 : Mme Monique CHAILLET-COUSSON
- 5^e délégué suffrage obtenu 15 : M. Daniel BOURREAU

Il a ensuite proclamé élus suppléants :

Les délégués suppléants sont

- 1^{er} délégué suppléant suffrage obtenu 15: Mme Marie PINEAU
- 2^e délégué suppléant suffrage obtenu 15: M. Raymond LANDRÉ
- 3^e délégué suppléant suffrage obtenu 15: Mme Chloé BEDEL

Aucune observations ni réclamations n'ont été constatées.

Le procès-verbal a été dressé et clos le 10 juillet 2020 à 20h45 en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par le Maire et les autres membres du bureau et le secrétaire.

3- Délibération : Vote du Budget primitif 2020 de la Commune

Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que des réajustements ont été effectués suite aux remboursements de l'aide octroyée à un agent communal.

Par conséquent, le budget primitif se présente dans son ensemble de la façon suivante :

Section Fonctionnement

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Crédits votés	960 048.18	874 586.01
002 Résultat de fonctionnement reporté		85 462.17
=	=	=
Total Section Fonctionnement	960 048.18	960 048.18

Section Investissement

	Dépenses de la section d'Investissement	Recettes de la section d'Investissement
Crédits votés	160 336.13	135 960.02
+	+	+
Reste à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		24 376.11
=	=	=
Total section Investissement	160 336.13	160 336.13
TOTAL DU BUDGET	1 120 384.31	1 120 384.31

Le budget est voté au niveau du chapitre.

Le montant total du budget 2020 est présenté en équilibre (dépenses-recettes) dans les deux sections Fonctionnement et Investissement pour un montant total de **1 120 384.31 €**.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget à mains levées et tenant compte des pouvoirs, le budget est adopté par 16 voix pour dont une Procuration.

4- Délibération : Vote du Budget primitif 2020 du PMS

Suite au changement de gérant, il a fallu intégrer les paiements et remboursement des cautions d'où un réajustement du budget.

Le budget est voté au niveau du chapitre.

Le budget primitif se présente dans son ensemble de la façon suivante :

<u>Section Fonctionnement</u>		
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de Fonctionnement
Crédits votés	10 948.80	10 948.80
+	+	+
002 Résultat de fonctionnement reporté		
	=	=
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	10 948.80	10 948.80
<u>Section investissement</u>		
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés	8 754.11	21 178.36
+	+	+
001 Résultat d'investissement reporté	12 424.25	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	21 178.36	21 178.36
TOTAL		
Total du Budget	32 127.16	32 127.16

Le montant total du budget 2020 est présenté en équilibre (dépenses-recettes) dans les deux sections Fonctionnement et Investissement pour un montant total de 32 127.16€.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget et tenant compte des pouvoirs, le budget est adopté par 16 voix pour dont une Procuration.

5- Délibération : Remboursement à un agent d'une aide octroyée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande d'aide a été formulée auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) lors du mandat précédent afin d'aider un agent à financer des appareils auditifs.

Cette demande d'aide a été acceptée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le financement ayant été versé à la Commune, une délibération doit être votée par le Conseil Municipal à la demande de la Perception pour que ce fond soit reversé à l'agent.

La Commune doit donc reverser la somme de 1190.00€ à l'adjoint administratif Mme Marie-Josèphe MOINDRON.

Invités à délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent de reverser la somme de 1190.00€ à l'adjoint administratif Mme Marie-Josèphe MOINDRON.

Questions diverses

1- Les Ateliers

- M. Marcel HRONCEK explique qu'il s'est rendu aux ateliers municipaux, en compagnie de M. Raymond LANDRÉ et M. Daniel BOURREAU, afin de rencontrer les agents des Services Techniques et de visiter les ateliers. Ils ont ainsi constaté que les agents disposaient de beaucoup de place, mais que cela nécessitait une réorganisation afin d'optimiser cet espace disponible.

Les tas de terre et gravats devraient ainsi être évacués, et l'idée est de créer des silos permettant de stocker les différents matériaux.

Les pneus devraient a priori être récupérés par une entreprise.

En ce qui concerne le bâtiment, ils ont pu constater qu'il ne dispose d'aucune ouverture sur l'extérieur dans le réfectoire ni dans le vestiaire, et qu'il manquait toujours la paroi de douche.

Une porte de secours est également manquante, ce qui serait extrêmement dangereux en cas d'incendie.

La clôture est à finir sur environ 20m, et un portail reste à poser à l'ouverture donnant sur le terrain de football.

Ils ont également constaté que 2 mâts pour drapeaux sont en stock aux ateliers.

- le City Stade

Un RV sera pris avec l'entreprise Bonnet, afin de voir ce qui peut être fait pour le nivellement des gravats situés autour du City Stade afin d'y apporter par la suite de la terre végétale et du gazon.

- Cimetière

M. Damien ROUCHIER, Mme Monique CHAILLET-COUSSON et Mme Chloé BEDEL ont fait le tour du cimetière afin de voir ce qui pourrait être envisagé pour le rendre le plus chaleureux possible. De petites choses simples à mettre en place peuvent être envisagées.

- Formations

Il est également souhaitable que les agents qui le souhaitent puissent se former via le CNFPT, formations pour lesquelles la commune cotise. Pour ce faire, il faudrait envisager un moyen d'accéder au site du CNFPT, via la mise en place d'un poste informatique aux ateliers municipaux. Il est toutefois possible de les informer de l'existence de ce site, et du souhait de la commune de les voir en profiter.

- Le tracteur

M. Daniel BOURREAU explique que le tracteur qui sert au fauchage est actuellement en panne. Il a demandé à l'entreprise OUVREARD de venir le vérifier. Cela permettra également de faire un point, car ce tracteur a plus de 10000h.

A voir donc s'il faut le réparer, envisager un remplacement, ou une prestation de service pour ces travaux.

M. Le Maire évoque l'exemple d'une commune employant une entreprise d'aide et d'insertion par le travail pour les travaux de désherbage et de curage des fossés.

2- Mairie et Ecole

- M. François GUERIN a diagnostiqué de nombreuses microcoupures (jusqu'à plus de 300 certains mois) sur les réseaux de la mairie et de l'école. Il a également consulté les différents contrats et le matériel afin de faire un point. Il a constaté que plusieurs contrats sont à revoir, afin de réaliser des économies non négligeables.

- Des travaux de remise en état de la verrière de droite, dans l'ancienne école, ont commencé : réfection du plafond + isolation, et création d'un placard de stockage pour les jouets de la cour.

- M. Damien ROUCHIER évoque l'idée d'un nouveau local de stockage des produits d'entretien au niveau de l'ancienne cuve de gaz.

- Mme Marie PINEAU émet le souhait de passer à une gamme de produits d'entretien « Bio » ou plus naturelle.

M. Le Maire explique que pour l'heure l'essentiel est d'être certains d'avoir les produits nécessaires pour la rentrée, d'autant qu'il est possible qu'une seconde vague « Covid-19 » soit envisagée en septembre. Une rencontre avec l'entreprise DESLANDES, qui est le fournisseur des produits d'entretien et d'usages uniques de la commune.

- Concernant la Cantine, M. Le Maire précise qu'il souhaite également rencontrer le fournisseur Convivio, L'entreprise a appliqué deux pénalités au prix des repas :

- soit 0,40€ / repas supplémentaire car le protocole « covid » a engendré un coût supplémentaire sur l'entreprise (cet avenant a d'ores et déjà été signé par la commune de Ferrières)
- 0,75€ / repas pour compenser la baisse du nombre de repas livrés lors de la période de confinement.

Plusieurs remarques et questions sur la cantine :

Concernant les pénalités que Convivio souhaite appliquer : certains rappellent que les repas pendant la période « covid » étaient très basiques (viande froide - chips par exemple), et que la qualité avait fortement baissé sur la fin de l'année scolaire.

La mairie prend-elle une marge sur les repas : non

Une cuisine centrale serait-elle envisageable : non, la cuisine de la nouvelle école n'est pas aux normes.

Envisage-t-on une augmentation des tarifs : non, au même titre que le taux de taxe d'habitation, afin de ne pas peser sur le budget des benonais-es.

Le contrat « Convivio » actuel court jusqu'à 2021.

3- Assemblée Générale du Parc du Marais Poitevin

M. Damien ROUCHIER explique qu'il a participé à l'Assemblée Générale du Parc du Marais Poitevin en visio-conférence le vendredi 3 juin 2020.

Budget : le budget a été voté. Il a été expliqué que la marge de manœuvre du Parc en termes de budget est très limitée. Il est envisagé soit d'augmenter les cotisations de communes adhérentes, soit de réduire les aides versées.

M. Damien ROUCHIER explique que les cotisations vont être revues. En effet, celles-ci sont indexées sur la population de chaque commune adhérente, mais n'ont pas été revues depuis plusieurs années.

La ville de la Rochelle a postulé pour pouvoir adhérer au Parc, ce qui a été accepté. L'idée est qu'elle peut apporter ses compétences en termes de risques de submersion. Elle est également une « porte » sur le Marais Poitevin, drainant de nombreux touristes vers le parc.

La cotisation annuelle de la ville de la Rochelle s'élèvera à environ 10 000€, mais son adhésion ayant été actée le 3 juillet, elle sera de 5000€ pour l'année 2020.

4- Commerces

Mme Sandrine CLERC évoque les échanges, qu'elle a eus avec une personne de Nuaillé d'Aunis, qui souhaiterait créer un salon de coiffure ambulante. M. Le Maire précise qu'il a été en contact avec cette personne, qui doit le rappeler pour plus de précisions.

M. Le Maire rappelle les priorités à savoir traiter dossiers les plus urgents, avant d'aborder les autres projets.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 20H45.

M. Alain TRETON

Mme Sonia TEIXIDO

M. Thierry RAMBAUD

Mme Monique CHAILLET-COUSSON
A donné procuration à M. Thierry RAMBAUD

M. Guillaume LARRIVÉ

Mme Stéphanie MARTIN

M Raymond LANDRÉ

Mme Murielle FOUCHER

M. Marcel HRONCEK

Mme Sandrine CLERC

M. Damien ROUCHIER

Mme Chloé BEDEL

M. François-Michel GUERIN

M. Marie PINEAU

M. Daniel BOURREAU

Mme Vanessa VAUTEY